

Programme de recherche : « Amélioration de la Qualité de l’Air : Comprendre, Innover, Agir » (AQACIA)

Mise à jour : août 2022

Organisme pilote

Agence de la transition écologique (ADEME).

Destinataires / cibles du dispositif

AQACIA s’adresse aux différentes disciplines scientifiques concernées par la pollution de l’air et ses impacts.

Les proposant peuvent être des laboratoires publics ou privés, des centres de recherches, des centres techniques publics, parapublics ou privés, des entreprises, des associations, etc.

Description synthétique et objectifs généraux

AQACIA a pour objectif de faire émerger des projets de Recherche & Développement (R&D) orientés vers la compréhension et l’amélioration de la qualité de l’air intérieur et extérieur, en cohérence avec les actions de l’ADEME dans les secteurs de l’agriculture, du bâtiment, des transports, de l’énergie, des déchets et des sols pollués en vue de contribuer à la protection des populations, à la transition écologique, à l’atténuation du changement climatique ainsi qu’à l’adaptation.

AQACIA reprend l’ensemble des besoins de R&D de l’ADEME affichés jusqu’en 2019 dans les programmes PRIMEQUAL, CORTEA, AACT-AIR-volet R&D et Impacts-volet Air.

Le programme AQACIA soutient des recherches dites finalisées, dont les résultats sont de nature à aider la décision, la mise en œuvre, et/ou l’évaluation d’actions/solutions.

Le montant moyen de l’aide apportée par AQACIA est de 150-250 k€ par projet, pour une durée généralement entre 24 et 36 mois. Les aides financières apportées par l’ADEME pourront éventuellement être mises en place sous la forme d’avances remboursables pour les montants d’aide supérieurs à 100 k€.

Période / récurrence

Après un premier appel à projets de recherche (APR) en 2020, l’APR 2022 est en cours ; le dossier de demande d’aide doit être déposé au plus tard le 30 novembre 2022 à 12h.

Leviers de gestion durable de l'azote

Les propositions attendues peuvent concerner notamment des thématiques en lien avec la fertilisation, la prévention et la réduction des fuites d'ammoniac (NH₃) dans l'air, comme :

- mieux connaître les émissions/transformations du NH₃ ;
- améliorer et développer les cadastres d'émissions agricoles de NH₃ ;
- paramétrer les modèles d'émissions de NH₃ avec les nouvelles pratiques agricoles (nouvelles matières fertilisantes, nouveaux matériels...) ;
- caractériser les émissions de NH₃ des nouveaux fertilisants minéraux utilisés en agriculture (ex. engrais enrobés, inhibiteurs d'uréase, apports de matières fertilisantes d'origine résiduaire...) et en évaluer les risques potentiels pour l'environnement ;
- disposer d'outils d'aide à la décision (OAD) en matière de fertilisation azotée pour mettre la bonne dose au bon moment et au bon endroit en tenant compte des impacts sur l'air ;
- évaluer les solutions de réduction des pollutions émises par les activités agricoles en conditions réalistes d'exploitation, en approfondissant les critères de synergie entre la qualité de l'air, le climat, le bien-être animal, et le rapport coût/efficacité des techniques selon la nature du bâtiment et des scénarios de réduction de polluants et de GES par filières d'élevage et de culture ;
- développer des outils macros intégrant le changement climatique et calculant les impacts potentiels sur la qualité de l'air (QA) selon les choix d'évolution des systèmes agricoles (système ouvert, herbager, autonome...) ;
- développer des approches intégrées avec une vision QA croisée avec les autres effets sur l'environnement (eau, sols, changement climatique) pour favoriser les synergies et éviter les antagonismes des solutions proposées ;
- produire des chiffrages économiques cohérents avec l'évolution nécessaire des systèmes productifs favorables à la qualité de l'air face au changement climatique et à la demande sociétale (économies d'engrais, investissements équipements, etc...) pour sensibiliser et accompagner les agriculteurs.

Modalités et critères de sollicitation

Le dépôt d'un dossier de réponse à l'appel à projet de recherche se fait en ligne sur le site de l'ADEME.

On retiendra que, parmi les critères, le dispositif favorise notamment :

- les approches interdisciplinaires ;
- les propositions intégrant un volet dédié au passage à l'action au regard des connaissances acquises, et adapté aux cibles visées. L'association des bénéficiaires finaux des résultats du projet à sa préparation, à son déroulé et/ou à son suivi, dans une optique de recherche collaborative ;

- le lien avec un texte d'application au niveau national / international (directives « NEC » National Emission Reduction Commitments, Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques, etc...) ou au niveau local (circulaire du 21 mai 2010, plan régional santé environnement, schéma régional climat air énergie, plan de protection de l'atmosphère...).

[Pour en savoir plus...](#)

Site « agir pour la transition » de l'ADEME

L'annonce de l'APR avec le lien vers la plate-forme de dépôt des dossiers et les documents de l'APR est disponible sur le site agirpourlatransition.ademe.fr (rubrique « entreprises » puis taper « AQACIA » dans le moteur de recherche) ou en cliquant ici : [AQACIA 2022 - Préserver la qualité de l'air dans un monde en transition](#)

Site de l'ADEME

Le système d'aide de l'ADEME sur la Recherche, Développement et Innovation et les règles générales d'attribution et de versement de ses aides financières sont disponibles à titre indicatif sur le site ademe.fr, rubrique « nos missions » puis « financer » ; ou en cliquant ici : [financer](#)